



EXERCICE 1927

---

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE

Société anonyme au Capital de Francs 50.000.000 entièrement versé

SIÈGE SOCIAL A MULHOUSE

---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 7 MARS 1928

---

RAPPORTS

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ET DES

COMMISSAIRES DES COMPTES

---

SIÈGE SOCIAL :  
**MULHOUSE, 1, Rue du Havre**

Agences à Mulhouse: 23, Grand'Rue et 3, rue du Sauvage

SUCCURSALES :

Paris

Metz, Strasbourg, Colmar, Guebwiller, Sainte-Marie-aux-Mines, Sélestat,  
Thann, Zurich.

AGENCES :

Altkirch, Bischwiller, Cernay, Haguenau, Masevaux, Saint-Louis,  
Saverne, Schirmeck, Thionville.

BUREAUX PERMANENTS :

Barr, Benfeld, Brumath, Dannemarie, Ensisheim, Lapoutroie, Neuf-Brisach,  
Obernai, Pfaffenhoffen, Ribeauvillé, Rouffach, Saint-Amarin, Sultz (H<sup>1</sup>-Rhin).

BUREAUX PÉRIODIQUES :

Betschdorf-le-Bas, Bonhomme, Bouxwiller (Bas-Rhin), Burnhaupt-le Haut, Durmenach,  
Epfing, Ferrette, Lembach, Lièpvre, Marckolsheim, Niederrödern, Orbey, Pfetterhouse,  
Reichshoffen, Rothau, Saint-Blaise, Sainte-Croix-aux-Mines, Seppois-le-Bas, Sierentz,  
Soufflenheim, Sultzmatt, Sultz-sous-Forêts, Villé, Wesserling, Wisches.

EXERCICE 1927

COMPTOIR D'ESCOMPTE DE MULHOUSE

Société anonyme au Capital de Francs 50.000.000 entièrement versé

SIÈGE SOCIAL A MULHOUSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 7 MARS 1928

RAPPORTS

DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ET DES

COMMISSAIRES DES COMPTES

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

— 1928 —

### Présidents d'Honneur:

MM. Eugène RAVAL, O \*, Banquier à Paris,  
Paul CHAMBAUD, Industriel à Mulhouse.

MM. Arnold SEYRIG, \*, Industriel à Mulhouse,  
Président;

Léon DARDEL, C \*, Industriel à Paris,  
Vice-Président;

Edouard GAST, \*, Industriel à Issenheim;  
Vice-Président;

Paul SALMON, \*, Administrateur-délégué;

Marc BERNHEIM, O \*, Industriel à Paris;

Paul FUZELIER, ancien Banquier à Saint-Dié;

Charles de FRÉVILLE de LORME, Industriel à Paris;

Paul JOURDAIN, \*, Industriel à Altkirch;

Jules SCHALLER, Industriel à Strasbourg;

Henry SCHLUMBERGER, Industriel à Mulhouse;

Henri THIERRY-MIEG, \*, Industriel à Cernay;

Fernand VOGT, \*, Industriel à Mulhouse.

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSIEURS,

Nous vous avons convoqués en Assemblée générale ordinaire, conformément aux prescriptions légales et statutaires pour vous soumettre les comptes de l'exercice 1927. En opposition avec l'année précédente, celle qui vient de s'écouler se caractérise par la remarquable tenue de notre devise nationale, conséquence attendue des mesures énergiques de redressement qui avaient déjà donné l'an dernier les heureux résultats que nous vous signalions.

Cependant les très importants achats de devises pratiqués par la Banque de France ont eu pour contrepartie des émissions de francs qui sont venus grossir la circulation jusqu'à la rendre surabondante; il s'en est suivi un fléchissement continu du loyer de l'argent et une accumulation de plus en plus marquée des dépôts en banque, rendant difficiles les emplois à des conditions suffisantes pour équilibrer les charges d'exploitation et les charges fiscales rendues particulièrement lourdes du fait de l'application du régime local.

Le taux de l'escompte de la Banque de France a suivi, avec un retard appréciable cependant, la diminution continue de l'intérêt des capitaux.

La stabilisation de fait qui s'est opérée au cours de l'année 1927 n'a pas eu, en ce qui concerne l'industrie en général, de conséquences apparentes très marquées; la production de la métallurgie lorraine par exemple est très voisine en 1927 de ce qu'elle était en 1926, qu'il s'agisse de fonte ou d'acier.

Néanmoins le rendement en bénéfices paraît avoir été influencé notamment par les conditions moins favorables à l'exportation, résultant de la revalorisation de notre monnaie.

La prospérité de l'industrie textile qui nous intéresse d'une façon plus directe, a marqué dans l'ensemble un certain fléchissement qui tend à s'accroître; la filature et le tissage ont pu cependant exporter avec une facilité relative, mais, en ce qui concerne plus spécialement la filature, les affaires sont devenues de moins en moins faciles dans les derniers mois de l'exercice.

Les variations de cours de la matière première ont été sensibles sur le coton, de même que sur la laine, généralement dans le sens de la hausse.

Quant au commerce proprement dit, son activité s'est fortement ralentie, sur le marché intérieur notamment, par suite d'une restriction très marquée de la consommation.

En résumé, si le retour à une situation monétaire améliorée n'a pas produit, ainsi qu'on aurait pu le craindre, de perturbations dangereuses dans l'économie du pays, il n'en reste pas moins que l'adaptation au régime nouveau a eu pour conséquence un ralentissement des transactions qui s'est étendu en général à toutes les branches de l'activité du pays.

Il est à présumer que l'exercice en cours offrira un aspect plus accentué de la même situation.

Nous avons pu cependant parer au moindre rendement de nos opérations par une extension de nos affaires, particulièrement à Paris et dans le champ d'exploitation de nos Succursales de Strasbourg et de Metz. Notre Succursale de Paris se développe en effet suivant nos prévisions; en dehors de ses relations locales qui prennent chaque jour plus d'importance, elle rend à notre clientèle alsacienne des services spéciaux qui sont largement appréciés.

Notre Siège principal de Mulhouse, nos anciennes succursales du Haut-Rhin, ainsi que notre Succursale de Zurich nous ont, comme par le passé, donné des résultats satisfaisants.

Du point de vue général, si nos opérations de banque pure ont été proportionnellement moins productives que les années précédentes, en fonction de l'état du marché des capitaux, nous avons pu par contre, au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 Décembre dernier, nous intéresser à d'assez nombreuses opérations de crédit, d'émission et de placement, en nous attachant plus particulièrement aux affaires de notre région.

Nous avons pris part entre autres à quelques augmentations de capital parmi lesquelles nous vous citerons notamment :

Société des Chaux et Ciments du Haut-Rhin,  
Etablissements Weibel de Kaysersberg,  
Forces Motrices du Haut-Rhin,  
Société de Transbordement au Port de Strasbourg,  
Société L. Schaal & C<sup>ie</sup>, à Strasbourg,  
Société Alsacienne de Filature et Tissage de Jute à Bischwiller,  
Filatures de Laine Schwartz & C<sup>ie</sup>,  
Société Française de Meunerie, à Strasbourg,  
Mines de Potasse de Blodelsheim.

Notre Succursale de Paris a concouru à l'augmentation de capital de la Société Christoffle & C<sup>ie</sup> et de la Société Commerciale de l'Ouest Africain.

Nous avons largement participé à la formation du capital de la Société d'Energie Electrique du Rhin (Kembs).

Nous avons encore donné notre concours le plus entier à diverses émissions d'Etat et des Chemins de fer français :

Obligations 6 % du Trésor français 1927,  
Bons du Trésor 7 % 1927,  
Rente 6 % 1927,  
Obligations 3 % Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine,  
Obligations 6 % de la même Compagnie,  
Bons 7 % Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine,  
Bons 7 % Chemins de Fer d'Orléans.

Parmi les émissions d'obligations industrielles et de Bons auxquelles nous avons participé, nous relevons :

Obligations 6 1/2 % Société Alsacienne de Cokeries,  
Bons 7 % Tuileries Gilardoni Frères,  
Obligations 6 1/2 % Société Immobilière de Creutzwald,  
Obligations 6 1/2 % Tramways de Mulhouse,  
Obligations 6 % Société Alsacienne de Constructions Mécaniques,  
Obligations 6 1/2 % Société Alsac<sup>ne</sup> de Filature et Tissage de Jute à Bischwiller,  
Bons 7 % Société de Transbordement au Port de Strasbourg.

Enfin nous avons contribué au placement des Lettres de gage 7 % du Crédit Foncier d'Alsace et de Lorraine.

L'examen des différents postes de notre bilan appelle les constatations suivantes :

A l'actif les postes «Caisse et Banque de France» et «Banques» forment ensemble Fr. 184.000.000,— contre 121.000.000,— l'an dernier.

Notre Portefeuille commercial passe de Fr. 124.000.000,— à 181.000.000,—.

Le Portefeuille-Titres qui se chiffrait l'an dernier par Fr. 12.300.000,— s'établit à Fr. 13.800.000,—.

Le poste «Obligations décennales du Trésor français» représente sous cette forme notre créance sur l'Etat à l'échéance de 1932; nous vous rappelons qu'elles nous ont été attribuées au prix d'émission de 95 %.

Nos comptes débiteurs se chiffrent par Fr. 202.000.000,— soit une augmentation de Fr. 31.000.000,— d'une année à l'autre.

Le compte «Immeubles» se totalise par Fr. 5.854.000,— sans changement appréciable.

Au Passif nos comptes-courants créditeurs et nos dépôts à terme accusent ensemble un total de Fr. 523.678.000,— contre Fr. 376.000.000,— au 31 Décembre 1926, soit une plus-value de Fr. 147.000.000.—.

Déduction faite de tous frais généraux, charges et amortissements sur créances, engagements et immeubles, le solde bénéficiaire s'élève à .....

.....	Fr. 10.479.679,01
dont nous vous proposons l'emploi suivant:	
Dividende statutaire de 4% .....	» 2.000.000,—
laissant une somme de .....	Fr. 8.479.679,01
dont il y a lieu de déduire 10% statutairement réservés au Conseil; soit .....	» 847.967,90
Reste .....	Fr. 7.631.711,11
Report de 1926 .....	» 2.780.220,83
Ensemble .....	Fr. 10.411.931,94
Deuxième dividende de 8% .....	» 4.000.000,—
Il resterait disponible .....	Fr. 6.411.931,94
Sur cette somme nous vous proposons de prélever .....	» 1.450.000,—
pour porter notre fonds de prévoyance à francs 10.000.000,— et de reporter à nouveau le solde de .....	Fr. 4.961.931,94

L'ensemble de nos réserves de toute nature, comprenant les postes: Réserve légale, Réserve supplémentaire, Fonds de prévoyance et Report, s'élèverait ainsi à Fr. 40.461.931,94, soit 80,92% de notre capital.

Nous disposerions, capital et réserves de Fr. 90.461.931,94.

Si vous approuvez nos propositions le dividende serait fixé à Fr. 60,— payable le 31 Mars courant contre remise du coupon N° 4, sous déduction des impôts.

Vous aurez à désigner deux Commissaires aux comptes et à fixer leurs émoluments.

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les résolutions comportant :

- 1° Approbation du Bilan que vous avez sous les yeux;
- 2° Approbation du compte Profits et Pertes et de la répartition que nous venons vous proposer;
- 3° Décharge et quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'Administration;
- 4° Autorisation conformément à la loi de 1867;
- 5° Nomination de deux Commissaires aux Comptes et fixation de leurs émoluments.

# RAPPORT

## DES COMMISSAIRES DES COMPTES

---

MESSIEURS,

Vous avez bien voulu, lors de votre Assemblée générale ordinaire du 9 Mars 1927, nous confier le mandat de Commissaires des Comptes pour l'examen du Bilan de l'exercice 1927 du Comptoir d'Escompte de Mulhouse.

Nous avons l'honneur de vous informer, qu'après avoir fait le pointage de toutes les pièces comptables qui nous ont été soumises, nous avons eu la satisfaction de constater la parfaite régularité des chiffres d'après lesquels ont été établis les Comptes qui vous sont présentés.

Nous ne pouvons que vous engager à approuver le susdit Bilan et à adhérer aux propositions qui vous sont faites par le Conseil d'Administration pour la répartition des bénéfices de l'année écoulée.

*Les Commissaires des Comptes:*

MAX FREY

ROGER FAVRE

---

# BILAN AU 31

# DÉCEMBRE 1927

ACTIF		
	FR.	C.
1 Caisse et Banque de France .....	12.819.379	70
2 Banques .....	171.367.009	28
3 Portefeuille commercial et Bons du Trésor .....	181.275.671	16
4 Portefeuille Titres .....	13.822.999	72
5 Obligations décennales du Trésor français .....	33.951.840	—
6 Coupons .....	920.533	21
7 Comptes débiteurs, Clients .....	202.446.344	12
10 Débiteurs par acceptations .....	14.690.649	21
12 Immeubles et Propriétés .....	5.854.965	77
	<u>637.149.392</u>	<u>17</u>

PASSIF		
	FR.	C.
1 Capital .....	50.000.000	—
2 Réserve légale .....	Fr. 5.000.000,—	—
3 Réserve supplémentaire .....	» 20.500.000,—	—
4 Fonds de prévoyance .....	» 8.550.000,—	—
5 Comptes-courants et Dépôts .....	488.169.964	66
6 Dépôts à terme .....	35.509.029	74
7 Acceptations à payer .....	14.690.649	21
8 Dividendes à payer .....	118.426	15
9 Réescompte .....	1.351.422	57
Profits et Pertes { Report 1926 .....	Fr. 2.780.220,83	84
{ Bénéfices nets 1927.....	» 10.479.679,01	
	<u>637.149.392</u>	<u>17</u>

DOIT		
	Fr.	C.
Frais généraux .....	15.776.116	88
Solde créditeur .....	13.259.899	84
	<u>29.036.016</u>	<u>72</u>

PERTES		
	FR.	C.
Report .....	2.780.220	83
Bénéfice brut .....	26.255.795	89
	<u>29.036.016</u>	<u>72</u>

## RÉSOLUTIONS

---

### Première Résolution

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux Comptes, approuve le Bilan arrêté au 31 décembre 1927 et le compte de Profits et Pertes de l'exercice 1927, tels qu'ils sont présentés, et donne à tous les membres du Conseil quitus et décharge de leur gestion pour l'exercice clos au 31 décembre 1927.

Elle donne aux Administrateurs, en tant que de besoin, les autorisations prévues par l'art. 40 de la loi du 24 juillet 1867.

### Deuxième Résolution

L'Assemblée fixe à Fr. 60.— soit 12% le dividende par action. Ce dividende sera payable à partir du 31 mars 1928, sous déduction des impôts.

### Troisième Résolution

L'Assemblée nomme aux fonctions de Commissaires aux Comptes MM. MAX FREY-COLLARD et ROGER FAVRE, avec mission de présenter le rapport sur l'exercice 1928, et avec faculté d'agir ensemble ou séparément.

Elle fixe leur rémunération à Fr. 2.000,— par an pour chacun d'eux.

---

(A)